

Conseil Municipal - Présentation d'un voeu - Interpellation de M. POMEZ, Conseiller Municipal

M. POMEZ : «Je voulais juste vous signaler que nous avons déposé un voeu en début de séance, vous ne l'avez pas signalé Monsieur le Maire, afin qu'on puisse l'étudier d'ici la fin de séance et qu'il ne passe pas à la trappe.

M. LE MAIRE : Un voeu qui a été déposé au dernier moment et sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir. On a traité le problème de l'AMIL tout à l'heure avec les chômeurs.

M. POMEZ : Mais ce voeu a été déposé en début de séance, conformément à la réglementation ! Même s'il est débouté, que ce soit démocratiquement discuté.

M. LE MAIRE : Si vous voulez discuter démocratiquement, on en a pour un moment car cela fait quinze jours qu'on discute, Claude GIRARD et moi, avec les chômeurs. Aussi, dire qu'il faut revenir sur l'AMIL et la pérenniser, vous êtes peut-être le seul à le penser. Enfin, si vous voulez qu'on revienne sur ce voeu, ce sera en fin de séance et je vous dirai alors ce que j'en pense».

Dont acte.